

Achat sur Internet et droit de rétractation

Une vente sur Internet étant assimilée à de la vente à distance, l'acheteur bénéficie d'un délai de rétractation.

Lorsque vous achetez une marchandise sur *Internet*, vous bénéficiez d'un délai maximum de sept jours pour renoncer à votre achat.

Si c'est le cas, vous devrez retourner la marchandise (à vos frais) au professionnel.

Attention, tous les objets ne bénéficient pas d'un délai de rétractation. Ainsi, les CD, DVD, logiciels, dès lors qu'ils ont été déballés, ne peuvent plus être "retournés". La règle est la même pour les biens faits "sur mesure" (vêtement, meuble...), pour les denrées alimentaires, pour tous les abonnements à un périodique ou à une revue ainsi que pour les voyages à forfait (comprenant le transport, l'hébergement...).

